

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 décembre 2019

Date de l'annonce publique : 09/12/2019

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-12-19 - 2.0
Point de l'ordre du jour	2.0
Objet	Plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant des fonds situés à Livange au lieu-dit « rue de Bettembourg /rue de Peppange »- Convention d'exécution.

Le conseil communal,

Vu la convention avec la société BATINVEST Immobilière ayant pour objet la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier NOUVEAU QUARTIER « rue de Bettembourg - rue de Peppange » à Livange portant sur un ensemble de terrains sis à Livange, aux abords de la rue de Bettembourg - rue de Peppange ;

Considérant que cette convention a été signée par le collège échevinal le 12 décembre 2019 ;

Considérant que projet comporte 9 lots privés destinés à un maximum de 10 logements ;

Considérant que la convention doit être approuvée ensemble avec le projet d'exécution présenté par le bureau d'études ICONÉ de Luxembourg ;

Considérant qu'une indemnité compensatoire d'un montant de trente-deux mille euros (32.000,00 €) est due. Cette indemnité servira au financement de l'axe des eaux de pluie à partir de la limite du projet d'aménagement en question en direction du cours d'eau de l'Alzette ;

Considérant que le plan d'aménagement particulier en question a été approuvé par délibération du conseil communal du 17 juillet 2017, approuvée par le ministre de l'Intérieur le 11 septembre 2017 (réf. : 18017/41C) ;

Considérant que la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier ci-dessus, après avoir été jugé conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain par le ministre de l'Intérieur, a fait l'objet de l'approbation du conseil communal en date du 30 septembre 2019, laquelle a été notifié en date du 11 octobre 2019 à la ministre ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par neuf (9) voix et quatre (4) abstentions**

D'approuver la convention avec la société BATINVEST Immobilière ayant pour objet la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier NOUVEAU QUARTIER « rue de Bettembourg - rue de Peppange » à Livange portant sur un ensemble de terrains sis à Livange, aux abords de la rue de Bettembourg - rue de Peppange.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 36 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 27 décembre 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

